

ÉTUDES et RÉSULTATS

février 2022
n° 1218

Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021

Au printemps 2021, une majorité des centres de distribution d'aide alimentaire déclarent une augmentation de leur fréquentation – forte (dans 21 % des cas) ou modérée (36 %) – par rapport à la situation d'avant-crise sanitaire, d'après une enquête réalisée par l'Insee et la DREES.

La taille des centres apparaît comme le premier facteur de différenciation : ceux qui accueillent le plus de personnes sont également ceux qui signalent le plus fréquemment de fortes hausses du nombre de bénéficiaires. Des disparités territoriales s'observent également : l'Île-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Outre-mer concentrent les plus fortes proportions (entre 31 % et 37 %) de sites de distribution témoignant des effets importants de la crise sanitaire. Dans ces régions, les centres implantés dans des unités urbaines très peuplées sont plus affectés que ceux des villes plus petites.

Les disparités sont aussi liées aux caractéristiques socio-économiques des territoires : dans les grandes unités urbaines exposées à la pauvreté et au chômage, les centres de distribution déclarent plus fréquemment une forte hausse de leur activité. Dans les territoires moins denses, ce contexte socio-économique, qu'il soit favorable ou non, apparaît moins différenciant.

Émilie Radé, Olivier Léon (DREES)

En 2020, le taux de pauvreté monétaire est resté stable à 14,6 %, selon une première estimation de l'Insee¹. Les mesures de soutien à l'économie et aux revenus des ménages semblent avoir contenu les impacts sociaux de la crise sanitaire. Toutefois, pour certaines des personnes que la pauvreté affectait déjà, les répercussions de la crise ont pu se traduire par une aggravation de leur situation. Ainsi le recours à l'aide alimentaire, que l'on peut considérer comme

un marqueur de la grande précarité, a progressé en 2020 par rapport à 2019. Selon des données provisoires issues des associations disposant d'une habilitation à l'aide alimentaire², cette hausse s'élève à 10,6 % pour les volumes de denrées distribuées et à 7,3 % pour le nombre d'inscriptions dans l'année (contre, respectivement, +2,9 % et +4,4 % entre 2018 et 2019)³. Cette progression présente toutefois des disparités selon la nature des centres de distribution, les territoires ou encore

1. Buresi, G., Cornuet, F. (2021, novembre). Estimation avancée du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs d'inégalités. En 2020, les inégalités et le taux de pauvreté monétaire seraient stables. *Insee Analyses*, 70.

2. Données du système d'information sur l'aide alimentaire (SIAA) mis en œuvre par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

3. Voir le communiqué de presse publié par l'Insee et la DREES (2021, juillet). Aide alimentaire : une hausse prononcée des volumes distribués par les associations en 2020.

- les publics concernés, qu'un dispositif de suivi, conjointement élaboré par l'Insee et la DREES, permet d'appréhender. Ce dispositif se compose de données quantitatives sur les volumes distribués et les bénéficiaires transmises par six grands réseaux associatifs, à un rythme trimestriel et à l'échelon départemental, d'une enquête réalisée au printemps 2021 auprès des centres de distribution sur leur perception de l'évolution de leur activité depuis la crise sanitaire (**encadré 1**), ainsi que d'une enquête auprès des bénéficiaires d'une aide alimentaire, réalisée par l'Insee de mi-novembre à mi-décembre 2021.

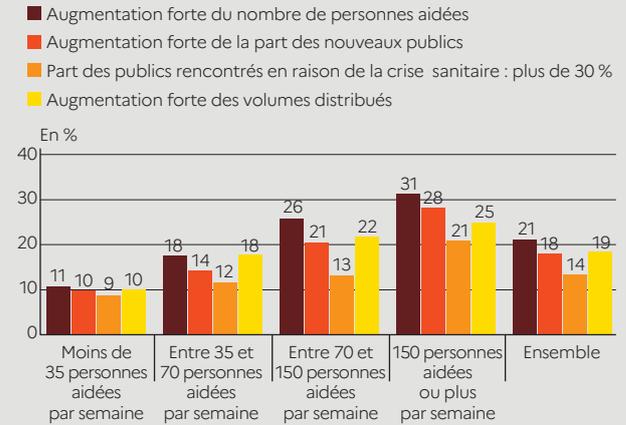
Une hausse d'activité dans la majorité des centres de distribution

À l'échelle nationale, une majorité des centres de distribution d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête (57 %) signalent, au printemps 2021, une augmentation, forte ou modérée, du nombre de personnes ayant reçu une aide alimentaire par rapport à un même trimestre d'avant-crise. Les centres répondants jugent cette hausse forte pour 21 % d'entre eux, modérée pour 36 %, tandis que 40 % estiment la fréquentation stable, voire en diminution, le reste des centres ne se prononçant pas (**graphique 1**). Par ailleurs, les deux tiers (65 %) signalent un accroissement de la part des nouveaux bénéficiaires parmi l'ensemble des personnes aidées, et près d'un centre sur cinq (18 %) estime que cet accroissement est fort.

Plus la taille des centres est élevée, plus l'augmentation des bénéficiaires est jugée forte

Derrière ces chiffres globaux, des disparités s'observent. La taille d'un centre, évaluée par le nombre moyen de personnes qui le fréquentent chaque semaine, semble être le critère de différenciation prépondérant, « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire indépendamment de sa localisation et de ses modes

Graphique 1 Évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, de la part des nouveaux publics et des volumes distribués au premier trimestre de 2021, selon la taille des centres



Notes > La part des nouveaux publics désigne la part des personnes n'ayant jamais été rencontrées par le centre auparavant. L'évolution compare ici les chiffres du premier trimestre de 2021 à ceux d'un même trimestre d'avant-crise sanitaire.

Lecture > 31 % des centres fréquentés chaque semaine par 150 personnes ou plus déclarent une augmentation forte du nombre de personnes aidées au premier trimestre de 2021 par rapport à un même trimestre d'avant-crise sanitaire.

Champ > France entière.

Source > Insee, DREES (2021, mai-juin). Enquête sur l'activité des centres d'aide alimentaire.

> Études et Résultats n° 1218 © DREES

de distribution. Plus les sites de distribution sont grands, plus ils sont susceptibles d'avoir constaté une hausse importante du nombre de personnes aidées par rapport à la période d'avant-crise sanitaire. Ce constat suggère que les personnes ayant eu besoin d'une

Encadré 1 L'enquête auprès des centres distribuant une aide alimentaire

S'inscrivant dans une démarche d'observation des impacts sociaux de la crise sanitaire, une enquête a été réalisée en mai 2021 par l'Insee et la DREES auprès des sites de distribution d'aide alimentaire. Elle a permis de recueillir leur perception de l'évolution des activités d'aide et des profils des bénéficiaires au cours du premier trimestre de 2021 par rapport à un trimestre d'avant-crise sanitaire.

Lancée un peu plus d'un an après le début du premier confinement de mi-mars 2020, l'enquête a été réalisée dans le contexte d'un troisième épisode de restriction des déplacements de la population et de fermeture des établissements scolaires, crèches et lieux publics dits non essentiels. Fin mars 2021, ces mesures sanitaires, déjà en vigueur dans les 19 départements les plus touchés par l'épidémie (principalement en Île-de-France et dans les Hauts-de-France), sont étendues à l'ensemble du territoire métropolitain.

La diffusion de cette enquête sur l'activité des centres d'aide alimentaire est le fruit d'une collaboration avec l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) et plusieurs réseaux associatifs : l'Association nationale de développement des épiceries

solidaires (Andes), la Croix-Rouge française, les Restos du cœur et la Fédération française des banques alimentaires (FFBA). Cette dernière association, qui joue un rôle de fournisseur de denrées alimentaires, a permis de relayer l'enquête auprès de sites de distribution indépendants des principaux réseaux nationaux. Cette enquête couvre toutefois partiellement l'ensemble des acteurs de la distribution d'aide alimentaire en France et ne permet pas de rendre compte des aides alimentaires informelles que l'entourage (familles, amis, voisins...) des bénéficiaires a pu prodiguer.

Au total, le questionnaire accessible en ligne durant les mois de mai et juin 2021 a permis de recueillir 3 052 réponses dont 1 589 exploitables (les autres correspondant aux cas où le questionnaire n'a été que partiellement renseigné) [tableau]. Cela représente environ 15 % de l'ensemble des centres potentiellement concernés, cette proportion variant selon les réseaux d'affiliation. Tous les résultats présentés dans cette étude s'interprètent sur le champ des seuls répondants à l'enquête. Du fait du faible taux de réponse, ils doivent être pris davantage comme des ordres de grandeur que comme des estimations précises.

Tableau. Affiliation des centres répondants aux réseaux nationaux

	Association nationale de développement des épiceries solidaires (Andes)	Croix-Rouge française	Restos du cœur	Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS)	Autres réseaux	Centres indépendants	Ensemble
Centres affiliés	245	88	55	273	894	180	1 589

Note > Le total des centres affiliés à un réseau dépasse celui des répondants, un même site de distribution pouvant appartenir à plusieurs réseaux.

Lecture > Parmi les 1 589 centres répondants, 245 sont affiliés au réseau Andes.

Champ > France entière.

Source > Insee, DREES (2021, mai-juin). Enquête sur l'activité des centres d'aide alimentaire.

> Études et Résultats n° 1218 © DREES

aide alimentaire se sont dirigées plutôt vers des grandes structures que vers des associations plus petites et bénéficiant sans doute à ce titre d'une moindre notoriété. Par ailleurs, les grands centres s'appuient sur un nombre de bénévoles plus élevé, ce qui a pu faciliter leur approvisionnement dans un contexte où l'accès aux denrées s'est parfois révélé tendu. Ainsi, 31 % des centres répondants fréquentés chaque semaine par au moins 150 personnes ou plus signalent une forte augmentation du nombre de personnes accueillies (contre 21 % de l'ensemble), alors que c'est le cas de seulement 11 % de ceux qui reçoivent moins de 35 personnes par semaine (*graphique 1*). Ces derniers déclarent plus souvent une stabilité ou une diminution du nombre de bénéficiaires par rapport à l'avant-crise sanitaire (pour 50 % des petits centres, contre 40 % de l'ensemble). Ces résultats se confirment lorsqu'on tient compte de la localisation des centres et de leurs modes de distribution. Ainsi, à caractéristiques égales, les centres accueillant plus de 150 personnes par semaine ont une probabilité deux fois plus élevée⁴ de déclarer une hausse importante de leur fréquentation que ceux qui accueillent entre 35 et 70 personnes par semaine (*tableau complémentaire A*⁵).

De même, plus les centres sont de taille importante, plus ils déclarent que la part des nouveaux publics a fortement augmenté par rapport à l'avant-crise sanitaire (28 % des centres recevant 150 personnes ou plus par semaine le relèvent, et 10 % de ceux qui accueillent moins de 35 personnes par semaine). Ils sont également plus nombreux à estimer que les publics dont l'arrivée est liée à la crise sanitaire représentent plus du tiers des bénéficiaires de l'aide alimentaire (21 % des centres les plus grands, contre 9 % des plus petits).

La perception de la variation des volumes de denrées alimentaires distribuées au premier trimestre de 2021 par rapport à l'avant-crise

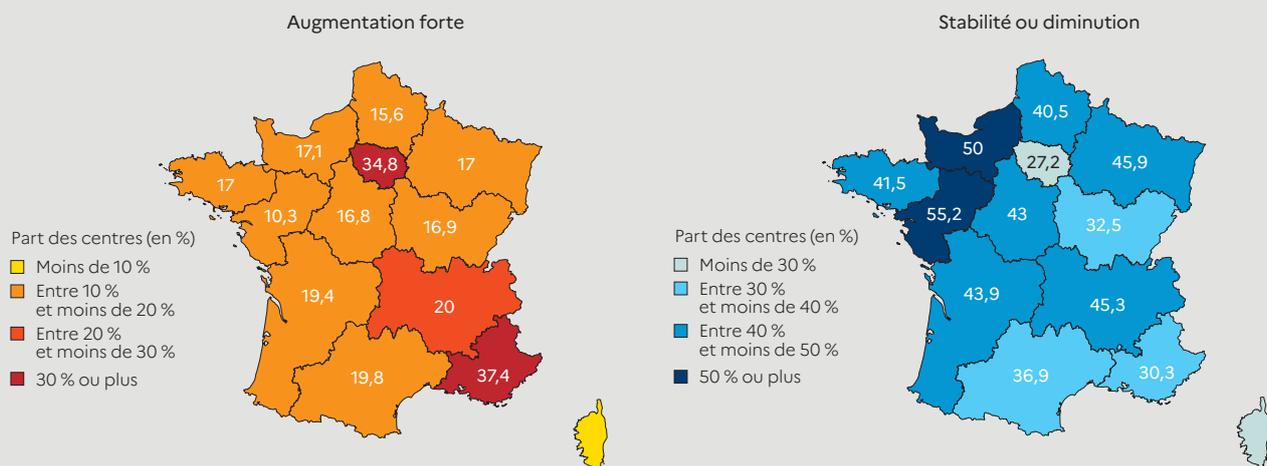
sanitaire change, elle aussi, selon la taille du centre. Les plus grands sont les plus nombreux à déclarer que les volumes distribués ont beaucoup augmenté (25 %).

Des régions plus affectées : l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Outre-mer

La perception qu'ont les responsables de centres des évolutions de la fréquentation et des distributions d'aide alimentaire par rapport à l'avant-crise sanitaire varie également d'une région à l'autre (*cartes 1*).

Trois d'entre elles se distinguent par une proportion élevée de sites indiquant une forte augmentation du nombre de personnes accueillies : 37 % des centres de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) font ce constat (soit +16 points par rapport à la moyenne nationale – de 21 %), 35 % en Île-de-France (+14 points) et 31 % en Outre-mer (+10 points). C'est également dans ces régions que la part des nouveaux publics est plus souvent estimée en forte progression par rapport à l'avant-crise sanitaire : c'est le cas de 38 % des centres en Île-de-France et de 27 % de ceux de Paca, contre moins d'un cinquième au niveau national (*tableau complémentaire B*). Toujours dans ces régions, la part des personnes ayant recours à l'aide alimentaire en raison de la crise sanitaire est le plus souvent jugée supérieure à 30 % de l'ensemble des bénéficiaires : c'est le cas pour 33 % des sites d'Outre-mer, 25 % en Paca et 17 % en Île-de-France, contre 14 % parmi l'ensemble des centres. Fort logiquement, ces régions concentrent également les parts les plus élevées de sites déclarant une augmentation des volumes distribués. Parmi l'ensemble des centres, 19 % indiquent une forte progression de ceux-ci, contre 35 % en Île-de-France, 31 % en Outre-mer et 26 % en Paca.

Cartes 1 Proportion de centres déclarant une augmentation forte et une stabilité ou diminution du nombre de bénéficiaires au premier trimestre de 2021, selon les régions



Notes > Les données des départements et régions d'Outre-mer (DROM) – précisément ici Guadeloupe, Martinique et Réunion – ont été agrégées compte tenu des effectifs répondants dans chacun d'entre eux. La part des centres déclarant une augmentation forte est de 31,3 % et celle des centres déclarant une stabilité ou une diminution de 29,2 % en moyenne dans ces trois DROM. L'évolution compare ici les chiffres du premier trimestre de 2021 à ceux d'un même trimestre d'avant-crise sanitaire.

Lecture > En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 37,4 % des centres déclarent une augmentation forte du nombre de personnes ayant reçu une aide alimentaire au premier trimestre de 2021 par rapport à un même trimestre d'avant-crise (*carte de gauche*) et 30,3 % des centres déclarent que ce nombre est resté stable ou a diminué (*carte de droite*).

Source > Insee, DREES (2021, mai-juin). Enquête sur l'activité des centres d'aide alimentaire.

> Études et Résultats n° 1218 © DREES

4. Dans tout le texte, les comparaisons de probabilités mentionnées correspondent aux rapports de cote ou « odds ratio ».

5. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude sur le site internet de la DREES.

Entre ces régions, des nuances existent toutefois au sujet des catégories de population perçues comme celles ayant le plus augmenté leur recours à l'aide alimentaire. Parmi les publics dont la fréquentation est en hausse, les centres d'Île-de-France citent plus souvent les personnes seules (25 % des centres franciliens, contre 15 % sur l'ensemble du territoire), les travailleurs précaires (21 %, contre 14 %) et les étudiants (16 %, contre 10 %). Les centres de Paca se distinguent par une évocation plus fréquente des personnes non francophones (23 % de centres, contre une moyenne nationale de 11 %), des travailleurs précaires (23 %, contre 14 %), des femmes (23 %, contre 13 %) et des familles monoparentales (22 %, contre 13 %). Les centres d'Outre-mer mentionnent plus souvent les familles monoparentales (38 %, contre 14 %), les femmes (29 %, contre 13 %) et les chômeurs (25 %, contre 9 %) [tableau complémentaire C].

Dans ces trois régions, la perception des centres de distribution est corroborée par les remontées quantitatives fournies par les réseaux associatifs. L'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur constituent les régions ayant par exemple enregistré les plus fortes hausses du nombre de personnes inscrites à la campagne d'hiver 2021 des Restos du cœur (respectivement +9 % et +1 % par rapport à 2020). Il en va de même pour les repas distribués (+5 % en Île-de-France et +1 % en Paca). Il s'agit pour ces deux régions d'évolutions supérieures à la tendance nationale, marquée par une légère diminution des inscriptions et des distributions entre le début de 2020 et le début de 2021 (-2 % pour les inscriptions, -3 % pour les distributions). De même, si les dépenses réalisées par le Secours catholique dans le cadre de l'aide alimentaire ont globalement augmenté de 42 % au premier trimestre de 2021 par rapport au premier trimestre de 2020 sur l'ensemble de la France, les hausses sont particulièrement marquées en Paca (+98 %) et en Île-de-France (+78 %).

Des régions moins affectées, voire relativement préservées

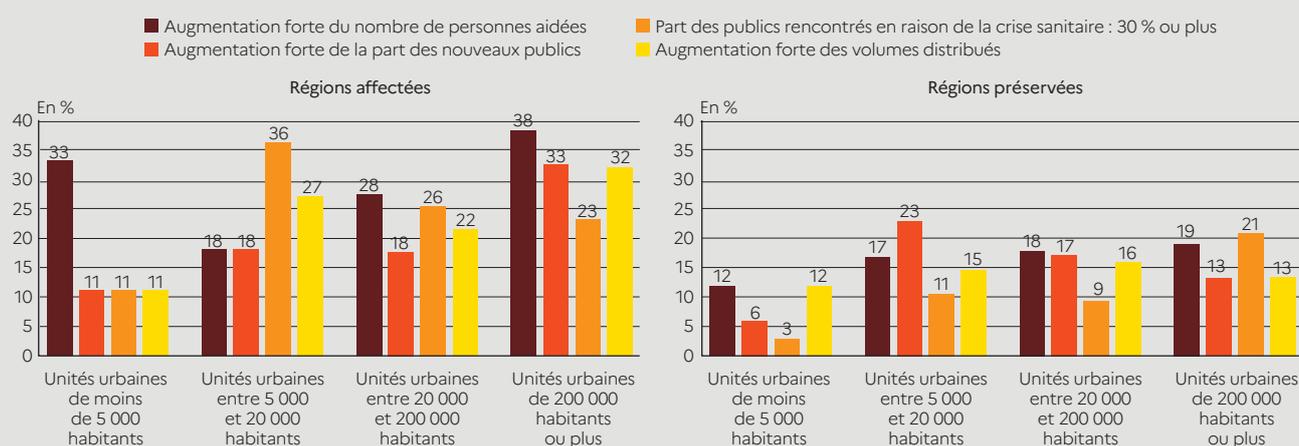
Si des augmentations fortes de bénéficiaires ont été constatées dans certaines régions, dans d'autres, en revanche, elles sont modérées. C'est ainsi qu'elles sont qualifiées, par exemple, dans 46 % des centres de Bourgogne-Franche-Comté, 43 % de ceux des Hauts-de-France et 40 % de ceux d'Occitanie, contre 36 % pour l'ensemble des centres. Dans ces régions, la majorité des sites de distribution estiment à moins de 30 % la part des publics ayant besoin d'aide alimentaire en raison de la crise sanitaire [tableau complémentaire D].

Enfin, certaines régions apparaissent relativement préservées. Plus de la moitié des centres des Pays de la Loire déclarent que le nombre de bénéficiaires est stable ou a diminué au premier trimestre de 2021 par rapport à l'avant-crise sanitaire (55 %, contre 40 % pour l'ensemble de la France, soit +15 points). C'est également le cas de 50 % des centres de Normandie (+10 points). Au regard de ces déclarations, ces régions semblent avoir été épargnées par l'intensification des besoins d'aide alimentaire suite à la crise sanitaire.

Les grandes unités urbaines des régions les plus affectées concentrent les plus fortes augmentations

Au sein des régions, des disparités existent selon la taille de l'unité urbaine⁶ dans laquelle se trouve le centre répondant. Les sites implantés dans les unités urbaines les plus peuplées (500 000 habitants ou plus) des régions les plus affectées⁷ sont ceux qui ont le plus souvent constaté une hausse importante du nombre de personnes recevant de l'aide alimentaire (38 %) et des volumes distribués (32 %) [graphique 2]. À l'inverse, ceux qui sont établis dans

Graphique 2 Évolution du nombre de bénéficiaires d'aide alimentaire, de la part des nouveaux publics et des volumes distribués au premier trimestre de 2021, selon le type de région et la population dans l'unité urbaine



Notes > La part des nouveaux publics désigne la part des personnes n'ayant jamais été rencontrées par le centre auparavant. L'évolution compare ici les chiffres du premier trimestre de 2021 à ceux d'un même trimestre d'avant-crise sanitaire.

Sont qualifiées d'affectées les régions d'Île-de-France, de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et d'Outre-mer, qui correspondent aux régions où la part des centres observant une forte hausse de fréquentation suite à la crise sanitaire est la plus élevée (supérieure à 30 %).

Les régions qualifiées de préservées sont la Normandie, les Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand-Est, c'est-à-dire celles où les centres déclarent plus souvent observer une stabilité ou une diminution de leur fréquentation.

Lecture > 38 % des centres situés dans une unité urbaine de 200 000 habitants ou plus d'une région affectée déclarent une augmentation forte du nombre de personnes aidées au premier trimestre de 2021 par rapport à un même trimestre d'avant-crise sanitaire.

Champ > France entière.

Source > Insee, DREES (2021, mai-juin). Enquête sur l'activité des centres d'aide alimentaire.

> Études et Résultats n° 1218 © DREES

6. En France métropolitaine et dans les DROM, une unité urbaine se définit, selon l'Insee, comme une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

7. Dans la suite de cette étude, les régions qualifiées d'affectées sont l'Île-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Outre-mer. Les régions qualifiées de préservées sont la Normandie, les Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Est. Les autres régions sont qualifiées de « moyennement affectées ».

les unités urbaines les plus petites (moins de 5 000 habitants) de ces mêmes régions déclarent en majorité que le nombre de personnes recevant de l'aide alimentaire est resté stable ou a diminué par rapport à l'avant-crise sanitaire (56 %). Au sein des régions relativement préservées, les centres situés dans les unités urbaines les moins peuplées (moins de 5 000 habitants) apparaissent également comme les moins exposés aux effets de la crise sanitaire sur leur fréquentation : ils sont 71 % à indiquer que le nombre de personnes aidées est stable ou a diminué par rapport à l'avant-crise sanitaire (tableau complémentaire E).

Une influence du taux de pauvreté dans les communes densément peuplées, mais moindre ailleurs

Les évolutions des publics semblent corrélées au taux de pauvreté de la commune avant la crise sanitaire, notamment dans les communes denses. Parmi ces dernières, 28 % de celles où le taux de pauvreté est élevé déclarent que le nombre de personnes aidées a fortement augmenté par rapport à l'avant-crise. Et 23 % estiment que la part des publics rencontrés en raison de la crise sanitaire représente plus de 30 % de l'ensemble (contre respectivement 23 % et 12 % des communes denses où le taux de pauvreté était

moyen ou faible) [tableau complémentaire F]. À caractéristiques comparables, les centres situés dans des communes conjuguant une forte densité et un taux de pauvreté élevé estiment 2,6 fois plus souvent que la part des publics arrivés en raison de la crise sanitaire est supérieure à 30 % de leurs bénéficiaires, par rapport aux centres implantés dans des communes denses et où le taux de pauvreté est moyen ou faible. Ces sites sont également plus susceptibles de signaler une forte hausse des parts des femmes, des étudiants et des personnes non francophones au début de 2021 par rapport à l'avant-crise sanitaire.

Par ailleurs, les centres situés dans des communes très denses où le taux de pauvreté est moyen ou faible estiment plus fréquemment à moins de 30 % la part de leurs bénéficiaires accueillis en raison de la crise sanitaire. Ils jugent également plus souvent que les parts des familles monoparentales, des travailleurs précaires, des chômeurs et des personnes non francophones sont restées stables ou ont diminué par rapport à l'avant-crise sanitaire.

En dehors des communes denses, l'influence du taux de pauvreté sur l'évolution de l'activité des centres de distribution apparaît moins nette. Entre les communes fortement exposées à la pauvreté et les autres, la part des sites déclarant une forte augmentation de leur fréquentation est quasiment égale.

Encadré 2 Des hausses un peu plus fréquentes parmi les centres proposant de l'aide matérielle en plus de l'aide alimentaire

La majorité des centres interrogés fournissent d'autres types d'aides en plus de l'aide alimentaire (62 %). Des aides matérielles, sous forme de vêtements ou de produits d'hygiène par exemple, ainsi que des aides pour réaliser des démarches administratives sont proposées par 4 centres sur 10. Environ 20 % des centres ayant répondu à l'enquête dispensent des aides financières, par exemple pour le paiement des factures. Par rapport à ceux qui

proposent exclusivement de l'aide alimentaire, les sites de distribution qui mettent également à disposition des publics accompagnés des aides matérielles ont un peu plus souvent constaté une hausse importante du nombre de bénéficiaires par rapport à la période d'avant-crise sanitaire (24 %, contre 19 %) et une hausse importante de la part des nouveaux bénéficiaires (20 %, contre 18 %) [tableau].

Tableau. Augmentation forte du nombre de bénéficiaires, de la part des nouveaux publics et des volumes distribués au premier trimestre de 2021, selon les types d'aides proposés en plus de l'aide alimentaire

En %

	Centres concernés parmi l'ensemble des centres	Centres déclarant une forte augmentation du nombre de bénéficiaires	Centres déclarant une forte augmentation de la part des nouveaux bénéficiaires	Centres déclarant une forte augmentation des volumes distribués
Aides matérielles (vêtements, produits d'hygiène, etc.)	45	24	20	20
Aides pour les démarches administratives, l'accès aux droits, le maintien ou la recherche d'emploi	41	23	17	19
Aides financières (chèques services, paiement des factures : énergie, loyer, etc.)	20	19	19	15
Hébergement	15	15	9	12
Aides pour l'accès aux soins médicaux	15	16	11	14
Cours de français, d'informatique, etc.	15	29	24	23
Soutien psychologique	13	27	20	23
Activités de répit familial (accueil d'enfants, groupes de soutien parental, etc.)	5	24	13	24
Au moins un type d'aide en plus de l'aide alimentaire	62	22	18	18
Aucune autre aide en plus de l'aide alimentaire	38	19	18	19

Notes > Un même site de distribution peut cumuler plusieurs autres aides proposées en plus de l'aide alimentaire. La part des nouveaux publics désigne la part des personnes n'ayant jamais été rencontrées par le centre auparavant. L'évolution compare ici les chiffres du premier trimestre de 2021 à ceux d'un même trimestre d'avant-crise sanitaire.

Lecture > 45 % des centres répondants proposent des aides matérielles en plus de l'aide alimentaire : parmi ces centres, 24 % ont déclaré une augmentation forte du nombre de bénéficiaires au premier trimestre de 2021 par rapport à l'avant-crise sanitaire.

Champ > France entière.

Source > Insee, DREES (2021, mai-juin). Enquête sur l'activité des centres d'aide alimentaire.

> Études et Résultats n° 1218 © DREES

L'évolution des différents publics épouse la composition sociale des territoires

Entre les centres de distribution d'aide alimentaire, des disparités s'observent également dans les catégories de population ayant connu de fortes augmentations parmi les publics accueillis⁸. Elles vont généralement de pair avec la composition sociale des territoires. Ainsi, les centres situés dans des communes où les 18-24 ans représentent une part importante de la population observent plus souvent que ceux des communes où elle est moyenne une importante hausse des parts des jeunes (17 %, contre 13 %) et des étudiants (18 %, contre 10 %) [tableau complémentaire G]. Ces mêmes centres sont également plus susceptibles d'estimer à plus de 30 % la part des publics arrivés en raison de la crise sanitaire (21 %, contre 15 %), ce qui semble attester d'un afflux de jeunes notamment dans les villes universitaires.

Les centres répondants se différencient par des modalités d'organisation et de distribution des denrées alimentaires, ainsi que

par d'autres types d'aides éventuellement proposées en plus. Ceux qui distribuent des repas signalent plus fréquemment (29 %, contre 21 % de l'ensemble des centres) une forte hausse de fréquentation (tableau complémentaire H). Dans les épiceries solidaires et les centres où les denrées sont en libre-service, ce sont davantage des hausses modérées qui sont mises en avant (respectivement 42 % et 40 %, contre 36 % de l'ensemble des centres). Par ailleurs, les sites proposant d'autres formes d'aide que l'aide alimentaire ont également davantage déclaré une hausse de leur fréquentation (encadré 2). ●

8. Le questionnaire interrogeait en pratique sur l'évolution (augmentation, stabilité ou baisse) de la part de certains publics (femmes, jeunes, seniors, etc.) parmi l'ensemble des personnes qui viennent pour une aide alimentaire dans le centre.

Mots clés : Aide alimentaire Pauvreté Crise sanitaire

Données associées à l'étude : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-02/er1218.xlsx>

Pour en savoir plus

- > Sur le site de la DREES, voir la page d'information sur le dispositif de suivi de l'aide alimentaire en France.
- > Sur le site de la DREES, voir la page d'information sur l'enquête sur l'activité des centres d'aide alimentaire.
- > Voir le communiqué de presse publié par l'Insee et la DREES (2021, juillet). Aide alimentaire : une hausse prononcée des volumes distribués par les associations en 2020.

La DREES sur internet

- > Nos publications drees.solidarites-sante.gouv.fr
- > Nos données data.drees.solidarites-sante.gouv.fr
- > Recevoir nos avis de parution [drees.solidarites-sante.gouv.fr/](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Directeur de la publication Fabrice Lenglard • Responsable d'édition Valérie Bauer-Eubriet • Rédactrice en chef technique Céline Roux • Chargée d'édition Élisabeth Castaing • Composition et mise en pages Stéphane Jeandet • Conception graphique Sabine Boulanger et Stéphane Jeandet • Pour toute information drees-infos@sante.gouv.fr • Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer des droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr